

**République Démocratique du Congo**  
**ORDRE DES PHARMACIENS**  

**CONSEIL NATIONAL**


**COMMUNICATION DU PRESIDENT NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS A  
L'OCCASION DU 25<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE**

C'est un réel plaisir, un honneur et un privilège que j'ai, au nom de l'Ordre des pharmaciens, de vous rencontrer dans ce modeste cadre, en vue d'échanger avec vous en ce jour du 30/03/2016. Si vous ne le savez peut-être pas, **il y a aujourd'hui exactement 25 ans, que le Chef de l'Etat, Président de notre Pays, signait l'Ordonnance-loi 91-018 du 30 mars 1991 portant création d'un Ordre des pharmaciens en RDC.**

Cet avènement, jugé par certain comme tardif, venait soulager une profession qui se sentait à l'étroit dans ce qu'elle avait comme organisation professionnelle, plutôt privée, sans attributs nécessaires pour d'une part contribuer efficacement à l'amélioration des besoins pharmaceutiques du peuple congolais et, d'autre part ; de favoriser l'épanouissement de ses membres. Vous comprendrez que **cet événement ne pouvait passer inaperçu.** C'est dans cette ambiance que nous vous avons convié pour vous entretenir sur les points suivants :

- Jubilé d'argent de l'Ordre
- Etat des lieux de l'exercice de la pharmacie
- Mise en place de structures d'animation et de coordination des sections de l'Ordre
- Renforcer l'ordre dans l'Ordre
- Actualités politiques

**1. Jubilé d'argent de l'Ordre**

Ce jour a une valeur majeure pour notre Ordre. Les souvenirs des souhaits, des vœux et appels qui étaient exprimés en vue de l'octroi de cet Ordre me poussent à **me demander si le législateur a atteint ses objectifs après 25 ans ?** La prospection de l'avenir par ailleurs, me pousse à ne pas trop m'appesantir sur un passé, de **me tourner davantage vers le futur, certainement plein de potentialités qui seront exploitées au profit de l'ensemble des congolais dont les pharmaciens.** Je vais articuler mon propos sur ce jubilé en rendant d'abord hommage à tous ceux qui se sont engagés sur un plan comme sur un autre, de loin ou de près, pour que puisse aboutir le rêve des uns et des autres en un Ordre dont le rayonnement finira par rencontrer les attentes du peuple congolais et de ses dirigeants.

**A. Hommage aux pionniers de l'ordre :**

L'Association des pharmaciens zairois (congolais), Apharza, ne **s'était donner comme objectif principal, but et mission, lors de sa création le 6 août 1972 ; que l'obtention d'une Loi portant création de l'Ordre des pharmaciens.** Ils se succéderont à sa tête, les pharmaciens KANGULUNGU, BATANGU, DILAYEN, MBUYU, KATSHUNGA, TSHALA, MVUMBI et ONYAMBUHOTO de mémoire inoubliable, à la tête de l'Association qui finira par atteindre le but le 30 mars 1991. Au nom de tous

---

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,  
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : [www.ordredespharmaciens-rdc.org](http://www.ordredespharmaciens-rdc.org)

Email: [ordrepharmrdc@gmail.com](mailto:ordrepharmrdc@gmail.com) - [contact@ordredespharmaciens-rdc.org](mailto:contact@ordredespharmaciens-rdc.org)

[Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44](#)

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558

les membres de l'Ordre dont la Loi me charge de représenter, **je m'en vais leur rendre hommage et inviter tous les pharmaciens à ne pas les oublier et de les prendre en exemple pour le dévouement et l'abnégation dont la finalité est notre Ordre.** Avec des fortunes différentes, LIKANGO, MVUMBI et CHANDENDE auront la charge de l'Ordre avant que notre modeste personne se trouve obligée de relever le défi de la conduite des affaires. A leurs côtés, **nombreux confrères ont joué les rôles parfois ingrats de membres des comités et des bureaux, des conseils tant au niveau national que provincial,** ne pas citer leurs noms n'est pas une omission, nous nous soumettons plutôt à la limite que nous impose le temps et l'espace. Il en est de même de **plusieurs autres anonymes, pharmaciens ou non qui se sont dépensés physiquement, matériellement ou financièrement pour que l'Ordre existe et totalise aujourd'hui 25 ans.** Aux uns et aux autres, l'Ordre présente des hommages les plus appuyés et demande à la postérité de ses membres de leur rester reconnaissante. Malheureusement, certaines de ces personnes ont rendu l'âme et ne peuvent pas partager avec nous ce moment, en leur mémoire que j'honore, je vous prie d'avoir une pensée pieuse à leur endroit (une minute de silence).

### B. Célébration du Jubilé d'argent

Comme vous l'aurez soupçonné, **l'Ordre des pharmaciens ne peut pas passer cet anniversaire sous silence quelqu'en soit le motif.** Le CNOP a pensé à une **année jubilaire où plusieurs activités devront être organisées en vue de marquer la conscience de notre pays d'une part et celle des pharmaciens d'autre part.** C'est ainsi que, en dehors du Congrès national qui devra se tenir cette année, dans des conditions qui correspondent à la profession, **l'Ordre entend organiser un Colloque international sur « la couverture universelle des soins de santé et l'exercice de la pharmacie en RDC ».** Celui-ci permettra d'envisager la **concrétisation de la vision du Chef de l'Etat au sujet de la couverture universelle des soins de santé et son aspect le plus contraignant, j'ai cité l'accès aux médicaments de qualité en tout temps et en tout lieu.** Au terme de 25 ans, **plusieurs pharmaciens ont rendu de bons et loyaux services au Pays, l'Ordre s'emploie pour que les uns et les autres soient décorés par la République des médailles de circonstance de bronze, d'argent et d'or.** Les **plus méritants d'entre nous seront proposés à l'admission aux rangs des dignitaires des ordres nationaux Héros Kabila et Lumumba.** Dans l'un comme dans l'autre cas, **le Tableau national de l'Ordre est la seule provenance des candidats à ces honneurs ;** il n'est pas question de voir des individus distants de la profession, prétendre à quoi que ce soit.

### C. Avenir de la profession

La commémoration d'un événement comme celui du jour appelle de la part de l'Ordre des pharmaciens **de s'auto évaluer et d'envisager les perspectives inspirées de ce qu'il a pu réaliser par rapport à ses missions légales, sociales et sociétales.** Plusieurs questions se posent à ce sujet, des réponses valides ne sont pas évidentes. **Le CNOP actuel se dit déterminer de baliser le terrain pour que soient dissipés dans le premier temps les aspects sur lesquels les lois, les us et coutumes régionaux et internationaux n'admettent aucune confusion en matière d'exercice de la pharmacie.** Pour y parvenir, **une enquête sur l'état des lieux sur l'exercice de la pharmacie vient d'être effectuée sur l'ensemble du Pays.** Il nous permettra d'émettre des hypothèses solides sur l'avenir de la profession.

---

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,  
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : [www.ordredespharmaciens-rdc.org](http://www.ordredespharmaciens-rdc.org)

Email: [ordrepharmrdc@gmail.com](mailto:ordrepharmrdc@gmail.com) - [contact@ordredespharmaciens-rdc.org](mailto:contact@ordredespharmaciens-rdc.org)

[Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44](#)

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558

## 2. Etat des lieux de l'exercice de la pharmacie

Cette activité, financée par le Gouvernement de la République a permis de scruter les horizons de la profession pharmaceutique jusque dans les coins les plus reculés de la RDC. Les résultats de cette étude seront bientôt portés à votre connaissance. Sans en divulguer les conclusions qui ne sont pas encore disponibles, je prends la liberté de vous dire que la situation du secteur pharmaceutique sur l'ensemble du pays est loin d'être reluisante ; les plaintes entendues ici et là à Kinshasa ne sont rien par rapport à l'image tirée du fin fond du Pays. Seule une option politique claire et une volonté politique toute aussi agissante pourront permettre à nos compatriotes de bénéficier des soins pharmaceutiques digne du temps et de l'espace qui sont les nôtres. Je suis persuadé que cela n'est pas un vœu pieux au travers les dirigeants actuels de notre Pays. En effet, l'enquête qui vient de se réaliser a bénéficié de l'appui financier et moral du gouvernement, ce qui est un signal fort et encourageant en rapport avec l'engagement des autorités pour accompagner la profession vers des perspectives louables au profit de la population. C'est l'occasion pour nous de remercier solennellement leurs Excellences le Premier Ministre chef du Gouvernement, Monsieur A. MATATA PONYO, et le Ministre de la Santé Publique, le Docteur F. KABANGE NUMBI pour leur geste qui nous a permis de poser les premiers jalons de ce qui sera le socle de l'exercice de la Pharmacie en RDC.

## 3. Mise en place des structures d'animation et de coordination des sections de l'Ordre

Le fonctionnement de l'Ordre des pharmaciens a connu un renforcement il y a quelques jours par la mise en place des comités sectionnaires nationaux. Ceux-ci ont la charge d'animer et d'associer davantage les pharmaciens à la gestion de l'Ordre. Certains d'entre nous ont été appelés à jouer ce rôle. La charge qui est la leur est certes lourde, elle devrait cependant être exaltante, elle donne à chacun l'opportunité de servir, elle met fin à la posture de spectateurs des uns et d'acteurs des autres aux seins des organes exécutifs de l'Ordre. Ces confrères et consœurs ont le devoir de relever les défis et justifier le scrutin qu'ils ont récolté au Congrès.

Parallèlement, l'Ordre se doit d'être présent dans toutes les provinces du Congo. A défaut de l'Organisation des conseils provinciaux, les cellules représentatives seront mises en place dans les provinces où le nombre des membres n'est pas suffisant. Une même démarche sera amorcée bientôt en vue d'organiser les cellules de l'Ordre à l'étranger dans les pays où le nombre des pharmaciens congolais nécessite une telle structure.

## 4. Renforcer l'ordre dans l'Ordre

La mission ordinale traditionnelle rime de manière intime avec la discipline dont chaque membre de l'Ordre devrait faire montre sans hésitation. Ce qui donnerait à tous les membres le privilège de ne pas être soumis à une poursuite quelconque en matière professionnelle avant que l'Ordre ne se soit formellement prononcé sur la faute. C'est l'occasion pour moi de rappeler les dispositions de l'article 44 de l'Ordonnance-loi 91-018 dont nous fêtons les 25 ans aujourd'hui qui doivent être intégralement appliquées.

Dans le même ordre d'idées, il est exclu que ce qui ont la charge d'appliquer les textes qui organisent l'Ordre se comportent eux-mêmes en fossoyeurs de la discipline et de l'orthodoxie indispensables à la bonne gouvernance. Le président du Conseil National ayant, conformément à

---

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,  
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : [www.ordredespharmaciens-rdc.org](http://www.ordredespharmaciens-rdc.org)

Email: [ordrepharmrdc@gmail.com](mailto:ordrepharmrdc@gmail.com) - [contact@ordredespharmaciens-rdc.org](mailto:contact@ordredespharmaciens-rdc.org)

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558

**l'article 16 de l'Ordonnance-loi 91-018 dont nous fêtons les 25 ans aujourd'hui, la charge de veiller à la discipline de tous les membres ne laissera pas l'Ordre dans la situation d'un bien sans maître.** Le temps de la distraction est aujourd'hui révolu, nous devons avancer avec ceux qui en sont dignes, les vendeurs des illusions et autres forfaitures devront se mordre le doigt. Toutefois pour célébrer ce jubilé ; **nous allons proposer au CNOP d'examiner la possibilité d'amnistier les pharmaciens qui ont été condamnés** par les Chambres de discipline.

#### 5. Actualités politiques

Le microcosme politique congolais est actuellement caractérisé par une cacophonie mettant la politique au centre de préoccupation de tout le monde, au point de distraire si pas soustraire tout le monde de la mission même de la politique qui est de faire bénéficier la population de ses droits les plus fondamentaux : droit à la vie décente, saine en réunissant les besoins les plus élémentaires tels que les soins médicaux et pharmaceutiques, l'alimentation à satiété, l'éducation des enfants.

Profitant de notre année jubilaire, **l'Ordre des pharmaciens constate que cette cacophonie est consécutive à l'absence des perspectives collectives par rapport à un avenir proche de notre pays en cette année électorale.** Pourtant, depuis le mois de novembre 2015, le Chef de l'Etat a pris des mesures en vue d'organiser un Dialogue national qui aurait permis aux uns et aux autres d'exprimer leurs prétentions et clarifier les points de vue pour que chacun sache à quoi s'en tenir. **L'Ordre des pharmaciens renouvelle sa position qui privilégie le dialogue là où un quelconque différend oppose les gens.**

Apparemment, il y a des difficultés de mise en place du Comité organisateur, certainement que les parties en « conflit » ont difficile à trouver des patriotes pouvant jouer ce rôle avec équilibre et transparence à cause des options politiques, dogmatiques et autres coteries qui emprisonnent les protagonistes. **C'est à niveau ce que les ordres professionnels et les autres structures citoyennes peuvent jouer un rôle déterminant en élaborant les documents préparatoires du Dialogue.** Ceci n'est pas une nouveauté, **l'exemple de la Tunisie qui a stabilisé une situation confuse est encore frais et nous pouvons nous en inspirer.** L'Ordre des pharmaciens profite donc de cette occasion, **pour lancer un appel pathétique au Chef de l'Etat, Président de la République, Son Excellence J. KABILA KABANGE pour qu'il prenne les mesures de mise en œuvre du Comité organisateur du Dialogue National en confiant le pilotage aux professionnels de la satisfaction des besoins de la Société congolaise.**

Mesdames et messieurs les journalistes

Je me suis adressé à vous ici présent c'est vrai ; ce message est destiné à **tous les congolaises et congolais, qui doivent apporter chacun sa petite pierre à l'amélioration du service pharmaceutique** dans notre Pays ; il s'adresse aussi aux **décideurs politiques dont l'insouciance en la matière risque de conduire à un suicide collectif à cause des soins pharmaceutiques dangereux**, personne n'en sera épargné. Plus qu'à tous, ce message s'adresse aux **pharmaciens congolais qui doivent considérer cette commémoration comme étant une interpellation de la Société à leur égard** : en même temps que nous leur souhaitons **un joyeux anniversaire**, nous leur rappelons qu'ils ont **plus de devoirs que des droits en terme d'assurance des soins pharmaceutiques** de qualité au profit de notre population à quelque lieu que ce soit.

---

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,  
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : [www.ordredespharmaciens-rdc.org](http://www.ordredespharmaciens-rdc.org)

Email: [ordrepharmrdc@gmail.com](mailto:ordrepharmrdc@gmail.com) - [contact@ordredespharmaciens-rdc.org](mailto:contact@ordredespharmaciens-rdc.org)

[Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44](#)

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558

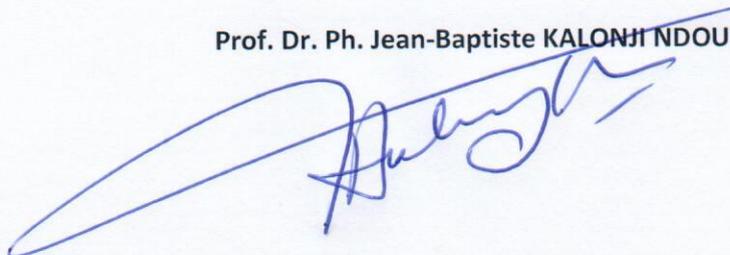
Pour terminer, je lance à cette occasion les activités commémoratives du jubilé d'argent de l'Ordre de pharmaciens de la République Démocratique du Congo. Le président de la Commission ad hoc en charge de ces activités, le Ph S. NZENGO à mes côtés aura l'opportunité de vous en donner les détails d'ici là.

Je vous remercie pour votre attention aimable.

Fait à Kinshasa le 30 mars 2016.

Le président du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens de la RDC

**Prof. Dr. Ph. Jean-Baptiste KALONJI NDOUMBA**



---

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,  
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : [www.ordredespharmaciens-rdc.org](http://www.ordredespharmaciens-rdc.org)

Email: [ordrepharmrdc@gmail.com](mailto:ordrepharmrdc@gmail.com) - [contact@ordredespharmaciens-rdc.org](mailto:contact@ordredespharmaciens-rdc.org)

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558